

REACTION CONTRE DES MENACES DE MORT

Date : le 15/04/2009

**A L'ATTENTION DE MONSIEUR JERRY DUNIA DE L'ASSOCIATION CEADHO
A UVIRA, AU SUD-KIVU, EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Monsieur Jerry,

C'est après une longue réflexion, subsidiairement au passage de votre délégation du réseau « Conseil de Coordination des Actions de Paix (CCAP) » en provenance d'Uvira et à ma recherche à Bujumbura le mercredi 1^{er} avril 2009, suivie de la réunion nocturne y afférente organisée au Restaurant la Chandelle du 19 heures à 21 heures et demie, que j'éprouve la nécessité de t'adresser cette réaction.

En effet, ma réaction se manifeste contre des menaces exercées sous diverses formes par ta clique impliquée malencontreusement dans l'affaire ArtHum-CCAP en cours d'examen au sein de la Commission de contrôle en action depuis quelques mois pour le compte du réseau CCAP. Ma réaction a aussi comme objectif de « couronner tes prouesses » d'avoir eu l'audace d'utiliser des personnes tierces qui n'ont ni de près, ni de loin qualité de s'ingérer dans le dossier ArtHum-CCAP. Pour rappel, ce dossier est en étude au sein de la commission mentionnée ci haut, en vue de rétablir les faits et les responsabilités en rapport avec mon annonce de la suspension de la participation d'ArtHum (l'association dont je suis Fondateur, Président et Directeur) à toute les activités de CCAP, suivi de la cessation de prestation de notre délégué au sein du même réseau.

Dorénavant, sache qu'il est pour moi un devoir civique, moral et professionnel de t'affirmer que tu as abusé de la confiance de toutes les associations membres de CCAP et des organisations partenaires, en utilisant une clique constituée de personnes inciviques, et cela en dehors du cadre CCAP concerné par le dossier dont il est question. De même, tu as posé un acte de défiance contre la Commission de contrôle mandatée pour apporter la lumière au sujet des allégations faites contre quelqu'un au sein de l'administration, la permanence ou la bureaucratie de CCAP. Ton acte a été prémédité, avec l'objectif de me faire pression, afin que je sois contraint de retirer le dossier. Tu l'as bien avoué devant les membres de ladite commission de contrôle, en présence d'un autre témoin privilégié. Par sa présence, ce témoin a pu assister à la réunion de la même nuit du 1^{er} avril 2009 pour le compte des partenaires extérieurs, et particulièrement au non de l'ONG EIRENE.

L'adage en dialecte KIBEMBE que tu as utilisé et interprété toi-même en français, séance tenante et au cours de la même réunion, pour justifier ton acte d'extrapolation du dossier ArtHum-CCAP hors son cadre normal de traitement, signifie ceci : « La main qui donne peut s'imposer », selon toi. Pour moi, ta déclaration peut être paraphrasée en ceci : « la main qui tient une carotte tient un bâton, à la fois ». N'as-tu pas eu, quelque part, la certitude que j'étais facile à manipuler, parce que quelqu'un t'avait dit que j'étais un mendiant et que lui était mon

« maître », d'où son pouvoir d'imposition sur moi ou sa capacité d'infliger un châtement à mon encontre, si je n'obtempérais pas à ses ordres ? J'espère que tu as compris que la personne en question t'avait vraiment trompé, ou alors c'est toi-même qui avais eu des illusions sur les relations entre moi et ledit « maître » dont tu attendais une intervention musclée. Mais ceci ne suffit pas comme observation.

Au regard de certains discours entendus par ci par là dans la campagne diffamatoire orchestrée par ta clique contre ma personne, considérant les injures y relative dont je fais l'objet de la part du « défenseur » de ta clique, (le « maître » à distance) que tu savais bien localiser au Canada et auprès duquel tu t'es plaint contre ma lettre adressée à CCAP, il est clair que tu as sollicité un traitement de « maître à valet » de sa part. En réalisant également l'email réagissant à chaud sur base de ton coup de téléphone d'Uvira/RDC au Canada sur le même sujet, vu des actes de violences aussi bien structurelles, verbales et physiques commis à l'égard de moi-même et contre ma famille durant le premier trimestre 2009, prenant acte de toutes les menaces de mort y relatives à leurs justes valeurs, j'interprète tes actes comme une lâcheté et une malhonnêteté intellectuelle. Qui plus est, une association des malfaiteurs au regard de toutes les machinations orchestrées de concert avec des hors-la-loi. Ton rêve était de pouvoir me désorienter de la recherche de vérité autour des allégations de corruption ou « opération retour » qui semblent déjà gangrener le CCAP.

En tout cas, tu as vraisemblablement été animé par des sentiments protectionnistes suscités par l'appartenance de la personne indexée dans le dossier ArtHum-CCAP à ton association CEADHO. Ces sentiments agiraient en complémentarité aux attachements tribalo claniques et familiaux qui entravent la bonne performance et le professionnalisme dans bon nombre de structures à travers notre société, contribuant ainsi à la promotion de la médiocrité. Par ce fait, tu devras reconnaître que tu as personnellement péché contre les principes d'éthique et de moralité. Et comme « la honte ne tue pas » dans notre pays, tu accepteras que la démarche que j'entreprends, via cette réaction à vos menaces, puisse contribuer à faire de toi un star transfrontalier et transcontinental, car il n'y aurait aucun inconvénient en médiatisant cette affaire. La « solidarité » qui a pu rassembler les membres de ta clique, sans les unir, attire déjà l'attention du public. Sachant que « l'intérêt rassemble les hommes mais ne les unit pas », je n'ai aucun doute que ton groupe puisse se démembrer à n'importe quel moment, parce que les intérêts à la base de votre mobilisation connaissent déjà des turbulences. Les murs de votre forteresse présente déjà des fissures significatives et s'écrouleront peut-être en cascade.

D'aucuns s'étonneraient d'apprendre que ce dossier ait pris cette ampleur : de CCAP à Every Home for Christ (EHC), de là à la MONUC, de la MONUC aux Sièges des Nations Unies, et de ces derniers le dossier rebondira peut-être un jour dans des instances internationales de justice. Mais qui sait comment et pourquoi ? Chercher des alliés au sein de la MONUC, en articulant des mensonges contre moi parce que j'avais quitté cette institution onusienne au niveau de son sous-bureau d'Uvira, par ma propre démission d'ailleurs, ta clique va s'attirer des ennuies inutiles. D'une part, elle pense que j'avais été limogé de la MONUC, sans pour autant en donner les raisons, et de l'autre part elle avance des accusations selon lesquelles j'ai interdit à

la MONUC de louer la maison de votre «défenseur» et interventionniste à distance, qui a présentement du mal à se faire réinstaller au Canada.

Comment puis-je à la fois être une persona non grata à la MONUC et un Conseiller spécial externe ou Consultant logistique capable d'interdire à la MONUC ou ses officiels de louer la maison de votre « défenseur », une maison dont je ne connais ni l'emplacement réel, ni la couleur ou l'état ? Et un fameux nom est principalement cité comme la personne qui vous servirait d'informateur au sein de la MONUC, concernant ce délire au sujet d'une certaine maison à louer par la MONUC. Il s'agit de PAPY, qui serait employé au sein de l'administration de la MONUC-Uvira. C'est la quatrième fois que ce nom apparaît dans des rapports sur des menaces contre ma personne morale, mon travail et ma vie : deux fois à Uvira, une fois au Burundi et cette fois-ci à cheval entre Uvira et Bujumbura, ou en califourchon entre la RDC, le Burundi et le Canada. Je dis ceci en tenant compte des déclarations menaçantes et authentiques provenant de votre « terminaison nerveuse » à Montréal-Québec au Canada. Qu'est-ce qui se cache derrière tout ça, et sur quoi est fondé votre coalition ?

Eh bien monsieur Jerry, note bien cette révélation : j'ai démissionné de la MONUC-Uvira en fin septembre 2004 parce que je devenais un témoin gênant d'abus sexuels, d'injustices, de mauvais traitements des employés, de non assistance à personnes en danger, etc. Les abus sexuels dont je parle ici ont même fait des victimes, parmi tant d'autres, au sein de la famille d'un acteur dont l'association est membre de CCAP. Je suis désolé de te dire tout ceci, mais sache que c'est la vérité. Tu peux bien te renseigner ailleurs pour en avoir le cœur net ou avoir des détails, si tu veux. Pour ce qui concerne les mauvais traitements exercés contre des employés, réfère-toi au Parquet d'Uvira et de Bukavu, si possible, pour avoir une idée sur le nombre de plaintes y déposées concernant les mêmes griefs, avant et après mon départ de la MONUC. En ce qui concerne la non assistance à personnes en dangers, l'affaire est même très grave. La Division des Investigations des Nations Unies est la mieux outillée pour savoir s'il faut rendre l'affaire publique ou non. Je te conseillerais de faire des recherches auprès de cette institution, si tu en es capable, pour te documenter.

Par ailleurs, je n'ai aucun problème personnel avec la MONUC, en tant qu'institution, mais je m'étais butté à certaines difficultés avec certains individus embrouillés dans leurs propres conflits d'intérêts et ceux emportés par leurs désirs charnels ou obsessions, lesquels conflits et désirs/obsessions ont affecté la vie des institutions, familles et communautés, au point de constituer par ce fait des dangers publics en permanence. Comme preuve de la relation non conflictuelle entre moi et la MONUC ou notre association et la MONUC, nous avons initié et réalisé plusieurs activités en 2005 et 2006 en collaboration/partenariat avec la MONUC-Uvira, spécialement avec le bureau des Droits de l'homme et celui d'Information publique. A titre d'exemple : la célébration de la Journée Internationale de la Paix, à travers une semaine culturelle et artistique réalisée en partenariat avec le Centre International pour l'Analyse de Conflit et des Droits humains (ICCHRA) et la Mission de l'ONU en RD Congo (MONUC) du 15/09/2006 au 20/09/2006 à Uvira et Baraka dans le Sud-Kivu, voir la page web http://arthum.respectrefugees.org/art_pub.shtml .

Malheureusement et en mon absence depuis 2007, mon délégué est pris en otage par ta clique à travers la permanence de CCAP. Il n'a pas été en mesure de préserver nos relations de partenariat entre ArtHum et la MONUC. Apparemment, il ne peut initier ou proposer d'autres activités conjointes avec cette institution. Il serait plus occupé par le CCAP, sans que nous sachions ce dont il s'agit exactement. Durant ma présence à Uvira, nous avons eu des relations professionnelles et de collaboration fructueuse avec la MONUC, en dépit du fait que je ne faisais plus partie de son personnel les années après 2004 ; et des questions autour des dissensions autres que celles liées à l'administration et la gestion du personnel, durant mon séjour au sein de la MONUC, constitue par ce fait une autre affaire. Il faut donc être honnête et faire la part des choses. La page web dédiée aux partenaires d'ArtHum est aussi éloquente à ce sujet précis, tu peux aussi y jeter un coup d'œil, voir http://arthum.respectrefugees.org/art_par.shtml , tout en sachant que Uvira n'est pas le Congo. Nous collaborons, bien entendu, avec d'autres instances de la MONUC au niveau de Kinshasa et ailleurs.

En rapport avec ces relations ou la collaboration avec la MONUC, il n'a jamais été question d'inventorier des maisons légalement acquises ou des biens mal acquis, et aucune autre organisation partenaire ne nous a demandé un tel service. A ma surprise et étonnement, des gens se réveillent presque chaque matin avec des emails concernant des maisons en construction à Uvira ou en quête de client pour location ; d'autres sursautent nuitamment par des coups de téléphone alarmant sur la non considération de leurs maisons par la MONUC pour location à cause de mes relations au sein de cette institution. Mais lesquelles et en fonction de quelle prérogative et quel principe ? Quelles hallucinations ? Ecoute cette déclaration : « Il est jaloux de moi, parce que j'ai eu la chance de ... et construire ma maison, lui a travaillé à la MONUC et n'a même pas construit une case. » Cette chanson maison - maison - maison devient tout de même embêtante au point de « réveiller les chats qui s'en dorment » et attirer l'attention des curieux. On ne comprend exactement pas là où les bas blessent. Faudra-t-il en fouiller les profondeurs ? Peut-être, mais cette mission n'est vraiment pas dans la ligne de marche d'ArtHum, elle ne m'intéresse même pas personnellement. Il faut donc chercher le bouc émissaire ailleurs, et les responsabilités des allégations du fameux PAPY de la MONUC n'incombent qu'à lui-même ou à son réseau d'informateurs.

A propos, je me souviens encore du qualificatif qu'un administrateur de la MONUC-Uvira attribuait au service DDRRR du même sous-bureau : « c'est du bordel ». Evidemment, ce qualificatif n'était pas gratuit, rassure-toi. Néanmoins, l'opinion peut se poser la question de savoir si c'était le seul service, au sein de la MONUC-Uvira ou la MONUC en général, qui excellait en cette période là (2004 - ...) dans des scandales sexuels. La réponse est non, et la « chance » d'Uvira est que lesdits scandales n'ont pas été médiatisés à grande échelle. Autre chose : est-ce que ces pratiques ont pu cesser ? L'histoire nous le dira. Curieusement, on trouve de pareils cas dans d'autres genres d'institutions à caractère humanitaire. Mais chose grave, il se révèle même plus d'abominations dans certaines missions dites chrétiennes et/ou évangéliques. Officiellement, ces dernières prêchent Jésus Christ et ses œuvres d'une part, tout en promouvant l'homosexualité de l'autre part, avec toutes les conséquences néfastes que cette pratique sexuelle entraîne, aussi bien sur la santé physique que sur l'état psychologique et mental lié aux dépravations des mœurs et au déviationnisme culturel.

Faudra-t-il nécessairement rappeler que l'homosexualité est une pratique contraire à l'enseignement biblique, ce livre que nos évangélistes considèrent en plus (et nous le croyons) comme ayant été inspiré par Dieu ? Faut-il toujours fermer les yeux et acclamer de faux missionnaires chrétiens d'outre mer, parce qu'ils sont porteur de chèques (financement), alors qu'ils envahissent notre région avec leurs doctrines apocalyptiques qui s'infiltrent confortablement sur le territoire congolais et au Sud-Kivu en particulier ? Devons-nous nous taire, tout simplement parce que des assoiffés à leur service ont besoin d'argent pour construire leurs maisons (la chanson de l'année) ? Qu'est-ce que ces maisons apporteront de nouveau au sein de nos communautés, que les châteaux et palais bâtis par l'Empereur BOKASA I^{er} et le Maréchal MOBUTU n'ont pu changer en Afrique Centrale, si ce n'est que de la vanité sur des vanités ? A quoi consiste donc nos responsabilités et avec quelle probité morale aurons nous le courage, le leadership ou le pouvoir d'orienter les générations futures, si nous tenons à préserver une attitude d'inaction ou des comportements de complicité face à la prostitution mentale ?

Alors, monsieur Jerry, je voudrais savoir si ces révélations et clarifications suffisent pour faire taire des bla-bla-bla au sein de ta clique. A cause de vos maladresses et tâtonnements, les diffamations qui circulent contre moi en faisant référence à des institutions avec lesquelles j'ai travaillé dans le passé, laissent à désirer. Tu comprends déjà que ces diffamations sont mal agencées, voire même contradictoires. Le long de tout mon cursus professionnel, aucun de mes conventions ou contrats de travail n'a été résilié pour une quelconque faute lourde ou incompetence. J'en ai moi-même mis fin d'une manière ou d'une autre. Une fois, j'ai refusé de signer deux contrats parallèles me présentés en même temps après deux contrats à durée déterminée ; d'autres fois, j'ai eu à démissionner de manière toujours honorable, avec avis par écrit en bonne et due forme et soumis à l'attention de l'employeur. Démissionner d'une institution, surtout pour des raisons dignes, n'est ni une infraction, ni une honte. C'est tout à fait un geste légitime, le contraire de ce que ta clique semble vouloir inculquer dans l'esprit de ses interlocuteurs. « La dignité n'a pas de prix ! » Je pense n'être pas de la nature à « ramper » ou me réduire au rabais pour des billets verts, d'où qu'ils viennent, même s'ils détiendraient le pouvoir d'endormir ou apprivoiser les gens.

Aussi, te demanderai-je de me citer n'importe quelle autre organisation que tu répertories sur la liste en votre possession pour votre campagne, et que j'ai quittée, pour que je te donne d'autres révélations. Je suis suffisamment outillé pour te fournir une documentation riche en cette matière. En plus, je me demande si le fait de chercher à faire à tout prix « carrière à vie » dans une organisation caritative, pour beaucoup de gens, n'est pas une aliénation. Est-ce que cette vision est issue d'une école particulière ? Nombreux sont ceux qui oublient même que les projets ou programmes dans lesquels ils sont impliqués ont au départ été conçus comme des initiatives humanitaires d'urgence, à court ou moyen terme donc. Et des acteurs y impliqués ont toujours insisté sans relâche sur ce vocable « urgence ». Il n'est pas aussi étonnant, avec des exemples vivants en RD Congo, de voir que des acteurs et organisations, réputés pour leurs interventions dans des activités relatives à « la paix », s'investissent à attiser le feu en vue de perpétuer leurs programmes/projets ou se taper d'autres missions. Mais quelles en sont les réalités et qu'est-ce qui explique leurs prolongations continues ? ArtHum, notre association, a offert au

public une réponse adéquate à cela, par le biais d'une étude publiée en avril 2007 et intitulée « Les 10 conseils pour l'engagement humanitaire ». Tu peux également l'explorer et le distribuer, en le téléchargeant à partir du lien suivant : http://arthum.respectrefugees.org/art_pub.shtml .

Il y a bien d'autres extensions au travers des publications diverses de notre association et celles de nos partenaires pour enrichir ce débat. Mais de grâce, dis à ta clique que je ne céderai pas à ses menaces, de mort soient-elles ; et conseille tes compagnons de ne plus me prêter des intentions qui ne sont pas les miennes, me coller des étiquettes qui ne sont pas de mon profile et de ma culture pour entacher l'honorabilité de mon association ou la dignité/intégrité de ma personne.

Enfin, un homme averti en vaut deux !

Dieudonné AMISI MUTAMBALA
Chercheur & Praticien en Education,
Droits humains et Transformation de conflit